

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1961

 D E C R E T N° 61- 281 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant forma-
tion du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

 D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENO, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre
des Finances et du Budget pendant l'absence de Mr. Alexandre
ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République ;



S.M. APITHY

AMPLIATIONS :
P.R. 15
S.G.C.M. 3
A.N.D. 1
Ministres 13
J.O.R.D. 1